

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie

De l'audace, de l'audace. Chiche !

Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation Nationale, a annoncé vouloir agir avec « *audace* » lors de son discours de passation. Il souhaite « *tester de nouvelles choses, défricher de nouveaux terrains, proposer, innover, avancer ensemble au service de l'éducation de nos enfants* ». Chiche.

Nous proposons tout d'abord au nouveau ministre de **tenir compte de l'échec flagrant des politiques mises en place par ses prédécesseurs** : réforme du bac (même s'il a déjà reculé en réajustant le calendrier complètement inapproprié des épreuves de spécialités), réforme de la voie professionnelle et ses prochaines conséquences sur l'emploi et la qualité de formation des jeunes ou encore PPCR qui n'a pas apporté les revalorisations attendues. Puis de rompre avec une politique guidée uniquement par **les effets de communication à court terme**. Ça, ce serait audacieux. À ce titre, l'annonce du Président Macron d'avancer la rentrée au 20 août est une parfaite illustration de ces bulles médiatiques, complètement déconnectées de la réalité et des besoins.

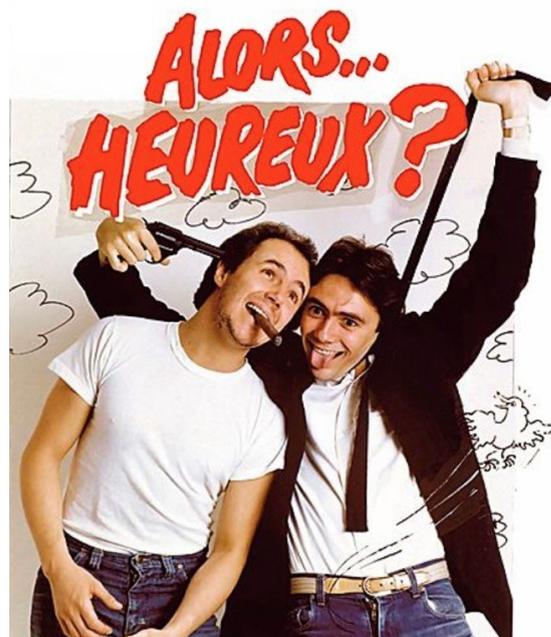
La véritable audace serait évidemment de **revaloriser réellement les salaires** des enseignant-es, notamment pour pallier la forte baisse de candidat-es au concours. **L'audace ultime serait peut-être de nous écouter porter la voix des personnels, voire de nous entendre.**

Vive les vacances... pour se former

100% du temps de formation des profs en dehors du temps scolaire à la rentrée 2024. C'est l'objectif fixé par le nouveau ministre pour lutter contre « l'absentéisme » et les heures de cours perdus par les élèves. Ça promet des mercredis, samedis ou vacances scolaires bien chargés. Sauf que, pour la CGT, la formation, c'est bien du temps de travail. Et qu'au lieu de viser cet objectif irréaliste, le nouveau ministre devrait plutôt se pencher sur des solutions alternatives beaucoup plus efficaces, au premier rang desquelles la création d'un corps de titulaires remplaçants, qui pourraient pallier les absences des collègues.

Alors, pactés ?

Pas simple de gérer une usine à gaz. Surtout lorsque les règles changent au fil des semaines et durant tout l'été. Le rectorat de Normandie aura été incapable



L'affiche de ce vieux film de Claude Lelouche résume-t-il bien l'état d'esprit des enseignant-es en cette rentrée scolaire ?

d'apporter des réponses précises aux légitimes questions que nous leur avons posées : le pacte RCD (remplacement de courte durée) est-il obligatoire avant de signer un pacte « Devoirs faits » ou « projets innovants » ? Quel contrôle de la répartition faite dans les établissements ? Quel délai de prévenance pour les RCD ? Les questions restent épineuses. Le décret du 8 août apporte néanmoins une précision qui ne sera pas de nature à nous rassurer : vous souhaitez signer un pacte pour 18h de RCD ? Vous devrez indiquer à votre chef d'établissement au moins 2h libres chaque semaine durant lesquelles vous ne pourrez pas refuser de faire un remplacement. En clair, vous devez vous bloquer 72h sur l'année (2h x 36 semaines) pour être rémunérés 18h de RCD. On comprend mieux le niveau de rémunération de ces heures...

En tout cas, vous êtes prévenu-es.



700 profs à la grand-messe ?

L'enseignement catholique de l'Orne organise une « journée diocésaine » à Alençon le mercredi 13 septembre. Tou·tes les enseignant·es sont « invité·es » fermement, avec force pression, pour participer à ce grand rassemblement. Les cours sont supprimés et les élèves sont libérés. Seul petit problème : les agents publics que nous sommes ne veulent pas forcément participer à cette grand-messe sur leur temps de travail, écouter un diacre, docteur en théologie et responsable de l'animation pastorale, leur parler de pratiques éducatives, « *prier pour le changement climatique* » avec la coordinatrice du mouvement « Laudato 'SI », suivre une célébration religieuse de l'évêque ou encore assister au concert d'un groupe de catholiques engagés.

Heureusement, sollicité par la CGT dans le cadre d'une large intersyndicale normande, le **rectorat nous a assuré de son soutien, rappelant que la liberté de conscience des maîtres devait être préservée**. Les élèves ne peuvent pas perdre d'heures de cours en raison de ce type de manifestations religieuses et les établissements devront trouver des modalités de rattrapage (sic !).

Bref, **ne cédez pas aux pressions**, et ne participez à ce rassemblement que si vous êtes libres et le souhaitez vraiment...

Hors-Classe, Classe Exceptionnelle : frustration généralisée

54 collègues de l'académie ont été promu·es à la Classe Exceptionnelle au 1^{er} septembre. Le contingent (vivier 1 et vivier 2) était pourtant de 197 promotions possibles. C'est encore **143 promotions de perdues** sur la seule volonté du ministère (refus de promotion aux avis « satisfaisant »). Les syndicats ont obtenu un rééquilibrage des viviers 1 et 2. Mais il est encore insuffisant. **146** collègues de l'académie de Normandie ont été promu·es à la Hors-Classe à cette même date du 1^{er} septembre 2023. **Le contingent de promotions est encore trop faible et de nombreux collègues restent frustrés**, notamment les plus anciens qui n'ont pas eu de dernier entretien PPCR.

Cette pénalisation est inacceptable et nous avons, une nouvelle fois, alerté le rectorat sur le sujet. On continue le combat !

Les listes des promu·es sont sur notre site, ou en flashant ce QR Code



3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

Les précaires parlent aux précaires

Les maîtres délégué·es des établissements privés sont très, très mal payé·es. À compter du 1^{er} septembre 2023, ils ne seront plus que « mal payé·es », après leur alignement sur la grille de rémunération des précaires de l'enseignement public depuis que les syndicats de l'enseignement privé ont obtenu cette maigre (mais néanmoins réelle) évolution. Seul hic, le décret ne fixe que les bornes inférieures et supérieures de cette rémunération. Et n'aborde pas la question du reclassement. Les élu·es de la CGT ont donc demandé au rectorat la mise en place d'un groupe de travail, le plus rapidement possible, afin de définir l'ensemble de ces paramètres. Nous pousserons pour qu'ils soient les plus favorables possibles aux maîtres concerné·es.

Grille de salaire pour les enseignant·es

Le beaujolais nouveau n'est pas encore arrivé. La nouvelle grille des salaires au 1^{er} septembre, oui !

Concrètement, les salaires des enseignant·se vont augmenter et c'est appréciable. Ce qui l'est moins, c'est que **cette augmentation ne compense ni la perte constatée depuis des années** (des décennies), ni la forte inflation subie depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine (plus de 12%). Par ailleurs, ces revalorisations ne sont pas « indiciaires » mais « indemnitaires ». Pour parler clair : ce n'est pas du salaire pérenne, mais un ensemble d'indemnités supplémentaires toujours susceptibles d'être supprimées. Bref, ça fait du bien de constater une augmentation en bas du bulletin de paie, mais c'est encore insuffisant pour **revaloriser réellement nos fonctions et notre métier**.

Flashez pour consulter la grille des salaires au 01/09/2023



Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

1^{er} degré : Marie BERAUD
06.15.92.19.41

2nd degré : Serge VALLET
06.06.48.61.85

Communication :
Vincent ALESSI
06.85.97.42.65

Emploi : Stéphane CILLIERRE
06.50.01.57.98

Formation : Rachid LAHLOU
06.24.57.46.15

Personnels OGE :
Xavier THOMASSIN
06.46.56.71.47

Retraite : Laurent GOURIOU
06.34.45.25.80

Santé - Prévoyance : Marie-Edith ANDRE
06.77.54.48.57

Une seule adresse électronique :
normandie@cgt-ep.org